

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
10 novembre 2022
n° 38 / 7971^e
pages 1897 à 1960

DOSSIER / Justice et intelligence artificielle

L'impact des algorithmes sur la décision de justice

> *Introduction* 1919

Le juge face à la boîte noire : l'intelligence artificielle au tribunal

> *Étienne Vergès* 1920

Prise en main d'un outil d'intelligence artificielle par des auditeurs de justice : l'office du juge sous l'influence des algorithmes

> *Géraldine Vial* 1928

ÉDITORIAL

1897 Pornographie : l'enfer de l'idéologie, *Arnaud Casado*

ACTUALITÉS

- 1900 Transport aérien (Convention de Montréal) : lésion d'ordre psychique
- 1900 Vente internationale (marchandises) : délai de dénonciation d'un défaut de conformité
- 1901 Accord de conciliation (caducité) : garantie d'une nouvelle avance de trésorerie
- 1901 Terrorisme (indemnisation) : proximité du lieu de l'attentat
- 1902 Terrorisme (indemnisation) : proches de la victime directe survivante
- 1903 Vente (dol) : erreur sur la valeur et la rentabilité d'un bien
- 1904 Habilitation familiale (autorisation) : domaine des actes interdits

POINTS DE VUE

- 1915 Réponse au professeur Touzain sur le dépôt irrégulier, *Gwendoline Lardeux*
- 1917 Du droit de propriété au devoir d'assumer sa propriété squattée, *Nadège Reboul-Maupin*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1934 **Panorama** : Dommage corporel, *Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon*
- 1946 **Notes** : Le droit de propriété à l'épreuve des clauses d'exclusion, *note sous Com. 12 oct. 2022, Alain Couret*
- 1950 Détenir des actions sans avoir la personnalité juridique, et autres questions passionnantes, *note sous Com. 12 oct. 2022, Bruno Dondero*
- 1955 Précisions sur l'obligation d'information du banquier lors de la conclusion, par l'emprunteur, d'une assurance groupe, *note sous Civ. 2^e, 15 sept. 2022, Clint Bouland*

ENTRETIEN

- 1960 Hélène Gaudin – Respect de l'État de droit en Pologne

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

PTot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Arnaud Casado

1897

Pornographie :
l'enfer de l'idéologie



ACTUALITÉS

1900

DROIT DES AFFAIRES

Consummation

Clause abusive (consommateur) : copropriétaire dans un immeuble, *CJUE* 27 oct. 2022

Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) : lésion d'ordre psychique, *CJUE* 20 oct. 2022

Vente internationale (marchandises) : délai de dénonciation d'un défaut de conformité, *Com.* 26 oct. 2022

Entreprise en difficulté

Accord de conciliation (caducité) : garantie d'une nouvelle avance de trésorerie, *Com.* 26 oct. 2022

Plan de redressement (nouvelle créance) : soumission au droit commun, *Com.* 26 oct. 2022

Revendication (régime) : naissance du droit après le jugement d'ouverture, *Com.* 26 oct. 2022

1901

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Terrorisme (indemnisation) : proximité du lieu de l'attentat, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Terrorisme (indemnisation) : proches de la victime directe survivante, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Terrorisme (indemnisation) : enlèvement et détention par des djihadistes, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Vente (dol) : erreur sur la valeur et la rentabilité d'un bien, *Civ.* 3^e, 26 oct. 2022

Assurance (accident de la circulation) : rôle du représentant de l'assureur, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Famille-Personne-Succession

Habilitation familiale (autorisation) : domaine des actes interdits, *Civ.* 1^{er}, avis, 20 oct. 2022

1904

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (titre de séjour) : victime de la traite des êtres humains, *CJUE* 20 oct. 2022

Données personnelles (traitement) : base de données de test, *CJUE* 20 oct. 2022

Données personnelles (traitement) : élections nationales et européennes, *CJUE* 20 oct. 2022

Données personnelles (traitement) : demande de retrait des annuaires, *CJUE* 27 oct. 2022

Accord de Schengen (extradition) : portée du principe *ne bis in idem*, *CJUE* 28 oct. 2022

1906

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Ligne téléphonique (géolocalisation) : irrégularité de l'autorisation, *Crim.* 25 oct. 2022

Cour d'assises (silence) : fondement de la déclaration de culpabilité, *Crim.* 26 oct. 2022

Saisie pénale (restitution) : constitutionnalité du régime, *Cons. const.* 28 oct. 2022

Nullité de l'instruction (journaliste) : constitutionnalité du régime, *Cons. const.* 28 oct. 2022

1908

DROIT PUBLIC

Droit constitutionnel

Référendum d'initiative partagée (initiative) : taxation des super-profits, *Cons. const.* 25 oct. 2022

Santé publique

Hospitalisation d'office (procédure) : portée du contrôle du juge des libertés, *Civ.* 1^{er}, 26 oct. 2022

Hospitalisation d'office (secret) : droit du patient de refuser d'informer sa famille, *Civ.* 1^{er}, 26 oct. 2022

Hospitalisation d'office (mainlevée) : respect de la durée du placement, *Civ.* 1^{er}, 26 oct. 2022

1910

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salarié désigné expert : sort des rémunérations des missions, *Soc.* 26 oct. 2022

Licenciement (état de santé) : recherche par le juge de la cause véritable, *Soc.* 26 oct. 2022

Astreinte (notion) : requalification en temps de travail effectif, *Soc.* 26 oct. 2022

Repos dominical (violation) : participation d'agents de sécurité extérieurs, *Soc.* 26 oct. 2022

Repos dominical (exception) : fonctionnement et paiement automatisés, *Soc.* 26 oct. 2022

Contrat de travail (poursuite) : existence d'une convention tripartite, *Soc.* 26 oct. 2022

Journaliste (licenciement) : fixation de l'indemnité en cas de faute grave, *Soc.* 26 oct. 2022

1912

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Conciliation ou médiation (préalable) : annulation de l'article 750-1 du code de procédure civile, *CE* 22 sept. 2022

Compétence européenne (travail) : notions de « travailler » et d'« activité professionnelle », *CJUE* 20 oct. 2022

Profession juridique et judiciaire

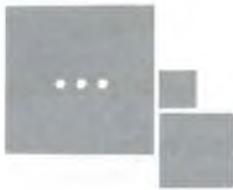
Avocat (convention d'honoraires) : exception de nullité pour vice du consentement, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Avocat (convention d'honoraires) : application du régime des clauses abusives, *Civ.* 2^e, 27 oct. 2022

Avocat (défaut de cotisation) : portée d'un redressement judiciaire, *Civ.* 1^{er}, 26 oct. 2022

Voie d'exécution

Mesure inutile ou abusive (mainlevée) : office du juge de l'exécution, *Civ.* 2^e, 20 oct. 2022



POINTS DE VUE

1915 Réponse au professeur Touzain sur le dépôt irrégulier par Gwendoline Lardeux

1917 Du droit de propriété au devoir d'assumer sa propriété squattée par Nadège Reboul-Maupin



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

DOSSIER

1919 L'impact des algorithmes sur la décision de justice

1920 Le juge face à la boîte noire : l'intelligence artificielle au tribunal par Étienne Vergès

1928 Prise en main d'un outil d'intelligence artificielle par des auditeurs de justice : l'office du juge sous l'influence des algorithmes par Géraldine Vial

NOTES

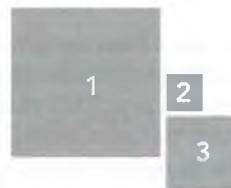
1946 Le droit de propriété à l'épreuve des clauses d'exclusion, note sous Com. 12 oct. 2022 par Alain Couret

1950 Détenir des actions sans avoir la personnalité juridique, et autres questions passionnantes, note sous Com. 12 oct. 2022 par Bruno Dondero

1955 Précisions sur l'obligation d'information du banquier lors de la conclusion, par l'emprunteur, d'une assurance groupe, note sous Civ. 2^e, 15 sept. 2022 par Clint Bouland

PANORAMA

1934 Dommage corporel octobre 2021 – septembre 2022 par Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon



ENTRETIEN

1960 Hélène Gaudin – Respect de l'État de droit en Pologne

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

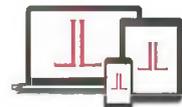
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr